



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

LA MUNICIPALITE

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

PREAVIS No 08-2018

**concernant l'élargissement et
l'assainissement de la partie inférieure
du chemin du Ressay**

Date proposée pour la 1^{ère} séance de commission :
le 29 mai 2018 à 19h30

à l'administration communale, salle de Conférence,
route des Deux-Villages 23

St-Légier-La Chiésaz, le 14 mai 2018

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 472'000.- pour l'élargissement et l'assainissement de la partie inférieure du chemin du Ressay, le remplacement d'une canalisation d'eaux claires, le bouclage du réseau d'eau potable et la modernisation de l'éclairage public.

2. Situation actuelle

Le chemin du Ressay dessert l'EMS « Home Salem » ainsi que le quartier de villas du Ressay. Sur le tronçon concerné par les travaux, le gabarit existant varie entre 4.20 et 5.00 m'. La vitesse est limitée à 50 km/h.

Ce chemin est inscrit à l'inventaire des voies de communications historiques de la Suisse (IVS). Le tracé général ne doit pas être modifié. Plus spécifiquement, les ouvrages, murs, entrées de bâtiment, etc., situés à l'Ouest du chemin, doivent être conservés dans leur état existant.

Le croisement de deux véhicules légers est ponctuellement possible, alors que le gabarit actuel ne permet pas le croisement avec des véhicules lourds, notamment ceux accédant à l'EMS (véhicules d'urgence, blanchisserie, ...).

La Fondation Eben-Hézer qui exploite l'EMS du Home Salem projette l'agrandissement de l'établissement. En parallèle, la construction d'un immeuble d'habitation est également en projet à l'Ouest du chemin. Dans le cadre du développement de cette zone, l'élargissement de la partie inférieure du chemin du Ressay est nécessaire.

Selon le règlement du PPA et la convention liant la Fondation et la Commune de St-Légier-La Chiésaz, tous les travaux de construction et d'aménagement routier doivent être coordonnés.

Finalement, le débouché sur la route des Deux-Villages, axe principal reliant les Communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz, n'est pas idéal. La visibilité pour les véhicules sortants est altérée par une haie existante. Le profil longitudinal ne permet pas une bonne intégration dans le trafic.

3. Présentation du projet

La zone de travaux est située sur la partie inférieure du chemin de Ressat, sur une longueur d'environ 70 m'. Les points suivants sont projetés :

Route/chaussée

Réfection complète de la chaussée et pose d'un nouveau revêtement selon le descriptif suivant :

- Dégrappage et évacuation à la décharge du revêtement bitumineux existant. A noter que les analyses réalisées sur place ont permis de mettre en évidence la présence de matières polluantes dans l'enrobé (hydrocarbures aromatiques polycycliques - HAP). Ces déchets devront par conséquent être évacués dans une décharge spécialisée. Le coût de cette évacuation est compris dans le budget général ;
- Elargissement et mise en place d'un profil de 5.70 m' comprenant un trottoir franchissable de 1.50 m' délimité par une bordure chanfreinée ;
- Correction du profil longitudinal et reprise en sous-œuvre du mur protégé faisant l'angle entre le chemin du Ressat et la Route des Deux-Villages ;
- Réalisation d'une couche de fondation avec grave 0/45, d'une épaisseur de 40 cm ;
- Mise en forme et réglage de la planie en grave 0/22, d'une épaisseur de 5 à 10 cm ;
- Pose d'une couche d'enrobé de 8 cm de type ACT 22N et d'un tapis de 3 cm de type AC 8N.

Eaux claires

- Suppression du collecteur existant (partiellement bouché et en mauvais état sur ce tronçon) ;
- Pose d'une canalisation PP Ø 200 sur env. 70 m' ;
- Création d'une nouvelle chambre de contrôle au Nord du projet ;
- Réalisation de 2 grilles de récupération avec sacs dépotoirs.

Eau potable

Dans le cadre de ces travaux d'assainissement, la Municipalité propose de compléter les installations du Service des eaux. Ce secteur du réseau de distribution situé à environ 600 mètres d'altitude est alimenté par le réservoir de la Baillaz (cote du trop-plein à 687.05 mètres), les deux cuves de celui-ci disposent d'un volume total de 830 m3 dont 250 m3 sont dédiés à la défense incendie.

Les travaux de réfection routière prévus donnent l'opportunité de créer une boucle qui permettra d'améliorer la sécurité incendie du Home Salem et des parcelles constructibles situées entre les chemins du Château et du Ressat. La défense actuelle se fait par une conduite en fonte Ø 150 vieillissante. Cette branche en cul de sac nécessite l'intervention régulière du fontainier pour purger ce bras mort.

Les travaux suivants sont donc prévus :

- Bouclage du réseau principal avec la pose d'une conduite PE Ø 160 entre le débouché du chemin d'accès à l'EMS et la route des Deux-Villages ;
- Déplacement de la borne hydrante n° 112 ;

Eclairage public

Afin de sécuriser le nouveau trottoir qui sera réalisé sur la partie inférieure du chemin du Ressay, un éclairage public composé de 3 nouvelles lanternes sera mis en place. La lanterne existante à l'intersection avec l'entrée du Home Salem sera également remplacée. L'éclairage au droit du passage piéton sur la route des Deux-Villages sera renforcé afin de respecter les normes actuelles. Finalement, un nouveau tube sera posé lors des travaux de fouille dans la chaussée ainsi qu'un nouveau câble pour l'alimentation des 5 lampadaires ajoutés ou remplacés.

4. Examen préalable

Conformément aux dispositions des articles 3 et 10 de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou), tout projet communal ou intercommunal est soumis à un examen préalable auprès de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

Le projet a donc été soumis à l'examen préalable auprès de la Direction générale de la mobilité et des routes en avril 2017. Les différentes remarques formulées dans le préavis du 14 août 2017 par la DGMR et les autres services cantonaux ont été prises en considération dans le projet ou seront respectées lors de l'exécution des travaux.

5. Observations et oppositions

Soumis à l'enquête publique du 17 octobre au 16 novembre 2017, le projet a soulevé deux oppositions (dont une collective de quatre signataires) et une observation. Les motifs principaux invoquent une signalisation routière incomplète, une augmentation du trafic dans le quartier et la largeur minimale de la chaussée pour la route des Deux-Villages.

Après discussion et échange de courrier, ces interventions ont toutes été retirées les 26 janvier, 12 février et 24 avril 2018.

6. Aspects financiers

Au vu des montants assignés pour les travaux de génie civil, un appel d'offres en procédure sur invitation a été mené entre septembre et octobre 2017, conformément à la loi sur les marchés publics et son règlement d'application. Un cahier de soumission complété par les conditions et critères fait référence pour le jugement des offres. Les travaux ont été adjugés à l'entreprise classée première, sous réserve de l'acceptation du crédit de construction par le conseil communal.

Prestations	Chaussée	Eaux claires	Eau potable	Eclairage	Total
TRAVAUX DE GENIE CIVIL					
Piste de chantier	15'000.00				15'000.00
Aménagements extérieurs	16'000.00				16'000.00
Pavage et bordures	25'500.00				25'500.00
Chaussée et revêtements	99'000.00				99'000.00
Evacuation enrobé (présence de HAP)	7'500.00				7'500.00
Fouille et pose des canalisations		40'000.00	33'000.00	5'000.00	78'000.00
Réfection mur en pierre	15'000.00				15'000.00
Total travaux génie civil HT	178'000.00	40'000.00	33'000.00	5'000.00	256'000.00
CONTRÔLES TECHNIQUES ET TRAVAUX DIVERS					
Appareillage eau potable			28'000.00		28'000.00
Remplacement de la borne hydrante			12'000.00		12'000.00
Déplacement armoire Romande Energie	15'000.00				15'000.00
Eclairage public				15'000.00	15'000.00
Marquage et signalisation	7'000.00				7'000.00
Essais routiers	9'000.00				9'000.00
Total contrôles techniques et divers HT	31'000.00		40'000.00	15'000.00	86'000.00
Total intermédiaire HT	209'000.00	40'000.00	73'000.00	20'000.00	342'000.00
Divers et imprévus - Environ 10%	20'900.00	4'000.00	7'300.00	2'000.00	34'200.00
Total travaux net HT	229'900.00	44'000.00	80'300.00	22'000.00	376'200.00
HONORAIRES ET FRAIS					
Ingénieur civil - Phase 1 - Etude de projet	12'000.00	2'000.00	4'000.00	400.00	18'400.00
Ingénieur civil - Phase 2 - Procédures	8'000.00				8'000.00
Ingénieur civil - Phase 3 - Exécution	18'000.00	3'000.00	5'400.00	1'200.00	27'600.00
Honoraires Herter & Wiesmann			6'000.00		6'000.00
Honoraires Ingénieur trafic	500.00				500.00
Frais de reproduction et débours	1'000.00	250.00	250.00		1'500.00
Total honoraires et frais	39'500.00	5'250.00	15'650.00	1'600.00	62'000.00
Total général HT	269'400.00	49'250.00	95'950.00	23'600.00	438'200.00
TVA 7.7%	20'744.00	3'792.00	7'388.00	1'817.00	33'741.00
Total TTC arrondi à	290'144.00	53'042.00	103'338.00	25'417.00	472'000.00

Ce budget ne tient pas compte d'éventuelles subventions cantonales pour l'amélioration du réseau de défense incendie (Etablissement cantonal d'assurance - ECA). Un dossier sera transmis au service compétent à la fin des travaux.

D'autre part, la convention liant la Fondation Eben-Hézer et la commune de St-Légier-La Chiésaz détermine une clé de répartition pour l'agrandissement de ce chemin. Sur la base du budget présenté, une somme d'environ CHF 205'000.-, TTC, sera prise en charge par la Fondation. Elle correspond au 2/3 des travaux d'élargissement sur le chemin du Ressayat.

TVA

La TVA concernant les honoraires et les travaux pour les réseaux publics des eaux claires et de la distribution d'eau potable peut être récupérée.

Plan des investissements

Ce projet peut être assimilé à l'assainissement des chemins, tout en précisant que celui-ci découle du projet de construction sur la parcelle du Home Salem.

Financement

Le financement de cette dépense sera assuré par un recours à l'emprunt si nécessaire.

Plafond d'endettement

Plafond voté	CHF 95'000'000.00
Montant effectif de l'endettement au 31 décembre 2017	CHF 54'501'541.15

Amortissement

Il est proposé d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans au maximum, via les comptes concernés par la chaussée, les eaux claires et l'eau potable ainsi que sur l'exercice courant pour l'éclairage public.

Coûts d'exploitation annuels

Coûts d'amortissement estimés pour l'ouvrage projeté :

Intérêts lissés (1.5 %)	CHF 2'000.-
Amortissement annuel	CHF 8'500.-

Ces chiffres s'entendent TVA comprise, participation de la Fondation Eben-Hézer déduite, sans l'éclairage public.

L'entretien courant de la chaussée et du trottoir sera effectué par le service communal des espaces publics.

7. Coordination et planification

Le chantier de l'extension du Home Salem (prévu en milieu d'année 2018) sera desservi par une piste provisoire entre le chemin du Château et le nord de la parcelle du Home Salem. L'aire de chantier ainsi que le chemin d'accès provisoire seront implantés sur la parcelle 1412, propriété de la commune de St-Légier-La Chiésaz.

Durant les travaux de réaménagement du chemin du Ressay, la piste provisoire de chantier sera utilisée comme accès au Home Salem pour les pompiers, les ambulances, les livraisons, les visiteurs, etc. Un accès poids-lourd doit être garanti durant toute la durée des travaux pour l'exploitation de l'établissement mais en priorité pour les services d'urgence.

Dès que le chantier du chemin du Ressay sera terminé, l'EMS Home Salem sera à nouveau desservi par le chemin du Ressay.

8. Grille d'analyse - Agenda 21 (développement durable)

La municipalité a tenu compte de la grille d'analyse ayant trait au développement durable.

Le projet répond à un intérêt général puisqu'il permet d'améliorer notablement la sécurité des piétons et l'accessibilité des véhicules dans ce secteur.

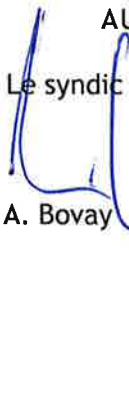

Des engagements environnementaux seront également demandés aux entreprises dans le cadre du déroulement de ce chantier concernant la protection des eaux, la protection de l'air, la protection contre le bruit, la gestion des déchets, les transports, etc.

9. Conclusion du préavis

Vu ce qui précède, la municipalité demande à ce qu'il plaise au conseil communal :

- ⇒ Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- ⇒ Octroyer à la municipalité un crédit de CHF 472'000.- ;
- ⇒ Encaisser la participation financière de la Fondation Eben-Hézer ;
- ⇒ Encaisser la subvention éventuelle de l'ECA ;
- ⇒ Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- ⇒ Amortir cet investissement selon le point 6 du préavis, rubrique « amortissement ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  A. Bovay		La secrétaire adj.  E. Roulet
--	--	--

Annexes : Plan de situation
Plan des profils
Plan des canalisations

Municipal délégué : M. Thierry George



INGENIEURS CIVILS
Monnard - Charotton - Rossier

MCR & Associés Sàrl.
Rue des Moulins 48 - 1800 Vevey
Tel. 021 / 921.58.74
Fax 021 / 922.85.79
E-mail : info@mcr-ing.ch

PREAVIS

Sans échelle

date 01.05.2018

dess. RG

Vers. V1

15.47.58-08.01

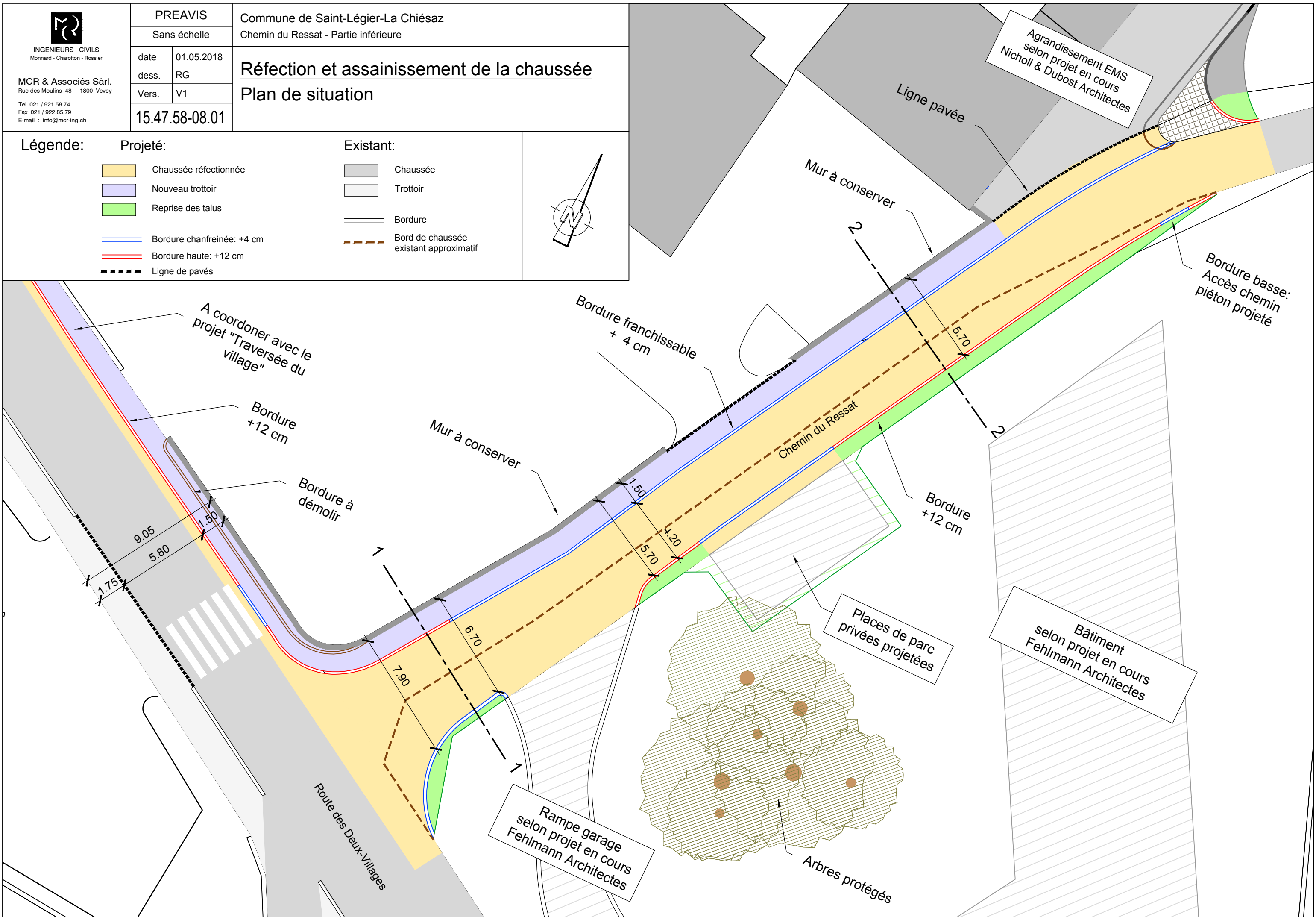
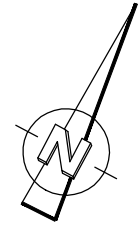
Commune de Saint-Légier-La Chiésaz
Chemin du Ressat - Partie inférieure

Réfection et assainissement de la chaussée

Plan de situation

Légende:

- | Projeté: | Existant: |
|----------------------------|--|
| Chaussée réfectionnée | Chaussée |
| Nouveau trottoir | Trottoir |
| Reprise des talus | Bordure |
| Bordure chanfreinée: +4 cm | Bord de chaussée existant approximatif |
| Bordure haute: +12 cm | |
| Ligne de pavés | |





INGENIEURS CIVILS
Monnard - Charotton - Rossier

MCR & Associés Sàrl.
Rue des Moulins 48 - 1800 Vevey
Tel. 021 / 921.58.74
Fax 021 / 922.85.79
E-mail : info@mcr-ing.ch

PREAVIS

Sans échelle

date 01.05.2018

dess. RG

Vers. V1

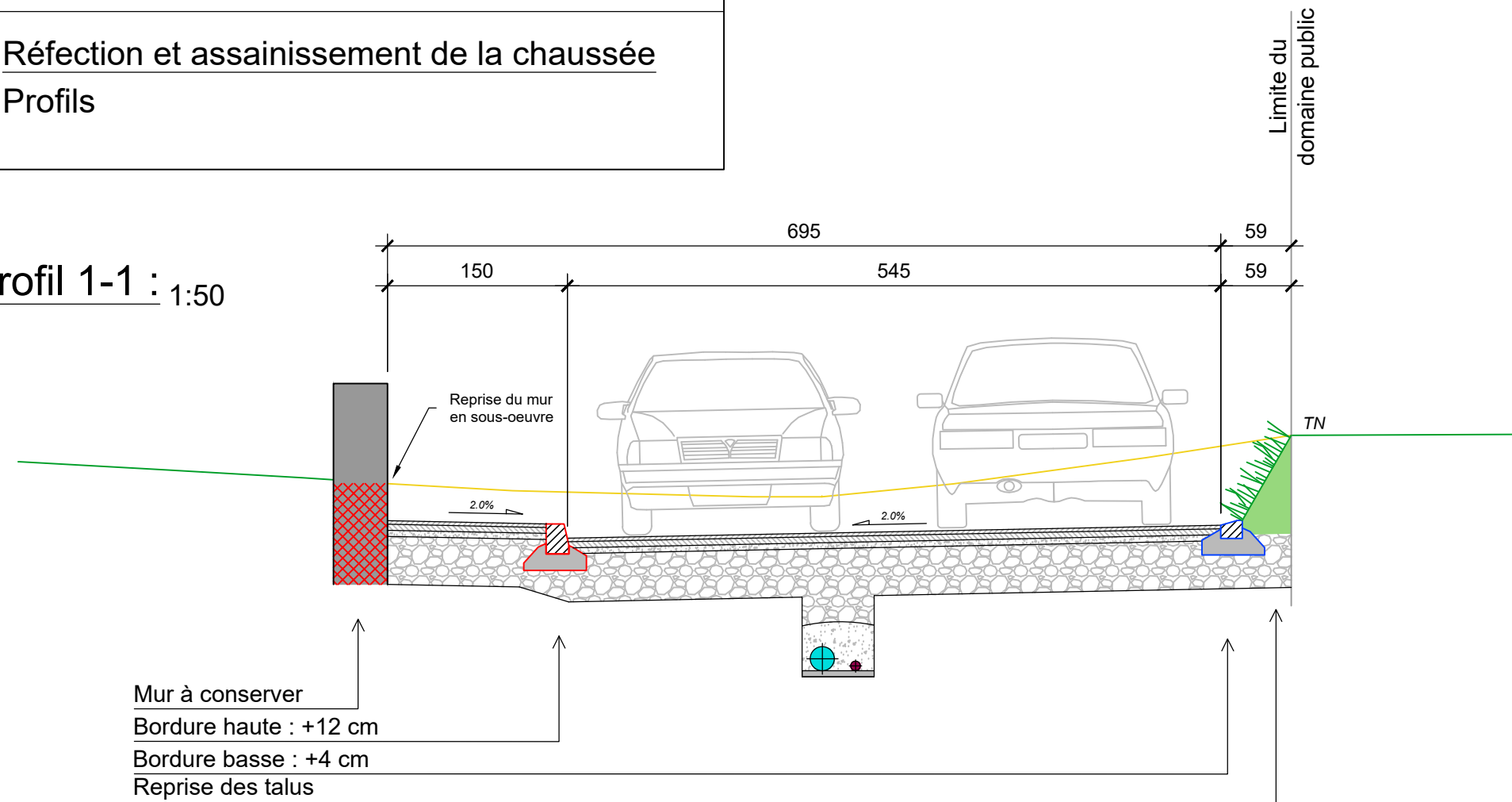
15.47.58-08.03

Commune de Saint-Légier-La Chiésaz
Chemin du Ressat - Partie inférieure

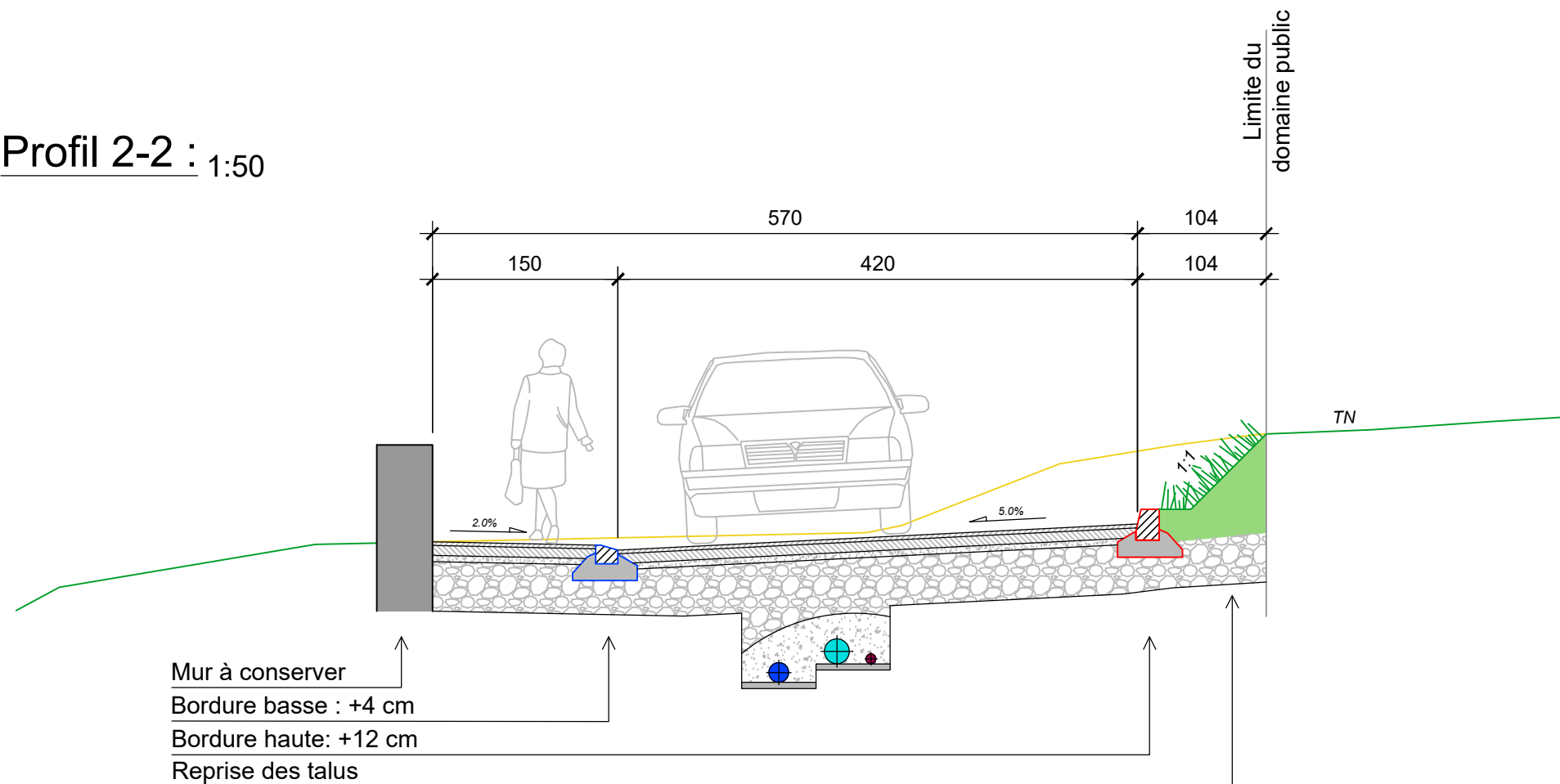
Réfection et assainissement de la chaussée

Profils

Profil 1-1 : 1:50



Profil 2-2 : 1:50





INGENIEURS CIVILS
Monnard - Charotton - Rossier

MCR & Associés Sàrl.
Rue des Moulins 48 - 1800 Vevey
Tel. 021 / 921.58.74
Fax 021 / 922.85.79
E-mail : info@mcr-ing.ch

PREAVIS

Sans échelle

date 01.05.2018

dess. RG

Vers. V1

15.47.58-08.02

Commune de Saint-Légier-La Chiésaz
Chemin du Ressat - Partie inférieure

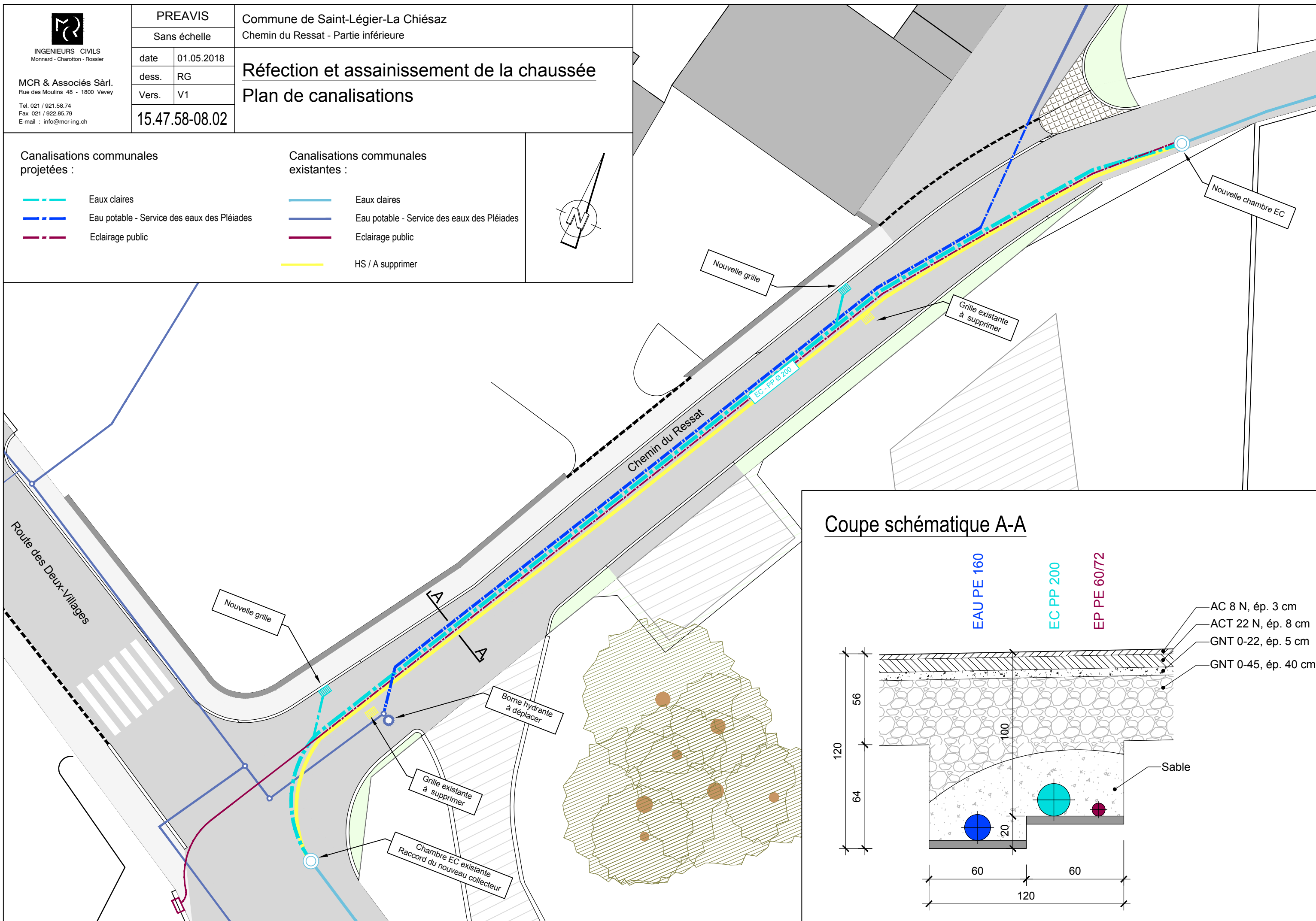
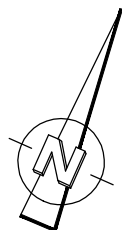
Réfection et assainissement de la chaussée Plan de canalisations

Canalisations communales
projetées :

- Eaux claires
- Eau potable - Service des eaux des Pléiades
- Eclairage public

Canalisations communales
existantes :

- Eaux claires
- Eau potable - Service des eaux des Pléiades
- Eclairage public
- HS / A supprimer



Coupe schématique A-A

